



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Pas de proportionnelle dans nos villages

Dimanche 4 septembre 2011, les Vaudois obligèrent les communes de plus de trois mille habitants à élire leur conseil communal au scrutin proportionnel. Jusque-là, toutes avaient le libre choix de leur système électoral.

Cette initiative émanait directement du Grand Conseil, contre les avis de l'ADCV et de l'UCV. Cette limite s'inscrivait dans cette détestable approche qui fixa un jour que la commune vaudoise standard devrait compter 3'000 habitants.

Quinze communes furent concernées. Et qui dit liste dit partis. Se développèrent alors à Saint-Prex, Savigny, Chavornay ou Blonay des sections locales du PS, des Verts, du PLR...

Treize ans plus tard, Jérôme de Benedictis et 41 autres députés veulent revenir, un peu, en arrière. Par une nouvelle initiative, ils réclament que le plafond de 3'000 habitants soit élevé à 6'000. En 2011, radicaux et libéraux avaient combattu une réforme profitant, en fin de compte et à long terme, à tous les partis. Ils craignaient sans doute de perdre leur influence à la campagne où le scrutin majoritaire favorise ce qu'il y

reste de notables. L'initiative de Benedictis émane des mêmes milieux, UDC et Verts-libéraux en plus.

La Ligue vaudoise est consciente que redessiner le système électoral n'est jamais sans conséquences pour ceux qui profitent ou pâtissent du statu quo. En particulier lorsque la proposition intervient en milieu de législature communale.

Il ne pourrait toutefois s'agir de «dépolitiser» les élections communales, comme certains ont pu l'écrire¹. Cette expression est contradictoire. L'exercice de l'autorité dans une commune – communautaire par essence, traversée d'intérêts parfois divergents, habitée par d'autres communautés au premier chef desquelles les familles – est fondamentalement politique, quel que soit le scrutin applicable à l'élection de son titulaire. Il s'agit bien plutôt de «départisaner».

Le parti met dans une case. Il insère le candidat dans une structure dont la prétention est d'imposer un programme. Ce programme repose avant tout sur une idéologie, collectiviste, écologique, libérale, conservatrice, centriste. Ce

programme a une histoire intellectuelle. Il a aussi une origine formelle, des comités directeurs, des assemblées des délégués, communales, cantonales et fédérales. La récente attaque du PLR suisse contre l'école inclusive, et la réponse de M. Frédéric Borloz, ont mis le fédéralisme en tension avec le programme du PLR. Malgré notre défiance pour l'école inclusive, cet épisode enseigne que les partis fixent des orientations au niveau fédéral, avec pour ambition de les imposer localement.

Le parti prétend créer une couche intermédiaire entre le citoyen, caractérisé par ses attaches communautaires, et la nation. Certes, il acquiert lui-même une dimension communautaire, mais principalement fondée sur une commune échelle de valeurs entre ses membres. En termes de réalités politiques, il lui sera difficile de représenter autre chose qu'un milieu social élargi. Certains partis en viennent presque à incarner l'État lui-même. Ce fut le cas chez nous du parti radical durant plus d'un siècle, et du parti socialiste aujourd'hui. Mais l'État n'est pas le pays.

Le parti impose une discipline, précisément dite «de parti». Son fonctionnement quotidien, comme sa vie interne, influencent les chances de ses membres de se faire désigner candidats. Dévouement associatif et compétences politiques en viennent à se confondre lorsqu'il s'agit de «tirer la liste», «témoigner de la reconnaissance», ou «se placer pour les cantonales».

Le parti, se considérant comme l'interlocuteur politique ultime, finira par

occulter les intérêts qui traversent la communauté, de même que ceux qui les portent. Non sans susciter à son égard des suspicions d'opacité.

Simultanément, le scrutin proportionnel centré sur la liste recourt au combat idéologique comme mode de constitution des autorités. A son tour, il occulte les personnes, leur engagement et leur réseau. Il remplace une logique personnelle par une logique de placement de produit.

Cette double mise à l'écart, de la communauté comme de la personne, justifie notre opposition au scrutin proportionnel dans les villages vaudois.

Enfin, les difficultés que certains partis rencontrent dans les bourgs vaudois pour recruter les obligent à établir des listes d'entente de droite ou de gauche. Cela démontre combien en 2011 le Grand Conseil fit en réalité du *forcing*. Quand bien même les étiquettes sont floues, ces listes restent adossées aux structures partisans de l'arrondissement, sinon de la commune. Pour qui postule que les institutions doivent coller aux spécificités sociales locales, repousser le seuil de trois à six mille habitants permettrait aussi de prendre en compte ces réalités. Il ne s'agit donc pas tant de revenir sur un vote du peuple que de l'affiner.

Nous suivrons attentivement le sort que les partis réserveront à l'initiative de M. de Benedictis. Elle a déjà notre soutien.

Félicien Monnier

¹ Raphaël Jotterand, «Un député veut dépolitiser les élections communales», *Le Temps* du 28 décembre 2022.

Même une horloge cassée...

Il est rare que le travail de l'Assemblée fédérale soit satisfaisant. Saisissons donc cette occasion de relever l'une de ses récentes bonnes actions. A la suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme condamnant la Confédération face aux «aînées pour le climat», les deux Chambres ont adopté une même déclaration, par 111 voix contre 72 au National et 31 contre 11 aux Etats.

Sans mettre en doute l'importance et la légitimité de la Cour, l'Assemblée reconnaît que celle-ci, en voulant jouer avec la limite entre le législatif et le judiciaire, a outrepassé ses compétences; qu'elle donne l'apparence de l'avoir fait par activisme; que cette seule apparence nuit à la reconnaissance de l'institution, et est voulue; qu'un manque de reconnaissance nuirait à la protection des droits de l'Homme. En somme, l'Assemblée adopte une position similaire à celle de la Ligue vaudoise (cf. l'éditorial du no 2251 du 19 avril 2024).

La CEDH a été adoptée peu après la guerre dans le but de garantir un socle minimal de droits fondamentaux en Europe. Elle est immuable. Et elle crée une Cour censée vérifier que les parties signataires garantissent effectivement ces droits. Très rapidement, la Cour s'est permis d'outrepasser la

volonté des parties signataires et de faire de l'immuable convention un «instrument vivant» devant bénéficier d'une interprétation dynamique. C'est ainsi qu'elle a pu, à partir de l'art. 8, condamner la Suisse pour «inaction climatique», comme l'ont rapporté certains journaux. Le texte de la convention conditionne l'ingérence de l'Etat dans la vie privée et familiale, le domicile et la correspondance; la Cour en a fait le droit d'exiger de l'Etat une quantité de choses, dont le respect de conventions non-contraignantes.

Il n'est pas nouveau que la Cour s'octroie elle-même de nouvelles compétences, manifestant un manque de considération abject pour la souveraineté des pays l'ayant constituée. Cette décision semble pourtant marquer un tournant dans l'opinion publique en Suisse. Six ans après le rejet de l'initiative pour l'autodétermination, la légitimité de la CEDH est tombée si bas que les deux Chambres se permettent de la rappeler à l'ordre; ses partisans se permettent de dire «dénoncez la convention ou taisez-vous», ce dont ses opposants discutent de plus en plus. Les juges étrangers ont-ils cette fois poussé le bouchon un peu trop loin?

Benoît de Mestral



Aspects de l'étatisation progressive de la société

La concurrence entre l'Etat et les entreprises

En tant qu'employeurs, entreprises et administrations sont en concurrence. A l'heure où la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir, les conséquences de la concurrence étatique en matière de salaires, qui conduit à la surenchère, sont malvenues. Cela interpelle d'autant plus que cette distorsion s'effectue grâce aux moyens financiers fournis par les contribuables, et parmi eux par les entreprises elles-mêmes. On a vu (*La Nation* N° 2254 du 31 mai 2024) que les administrations, fédérales surtout mais aussi cantonales et communales, versent des salaires supérieurs à ceux accordés dans le secteur privé. L'attractivité de l'administration est certes une bonne chose, mais cela ne saurait conduire à compliquer le recrutement de travailleurs qualifiés par les entreprises. Or, cette situation concurrentielle s'exacerbe encore plus lorsqu'on regarde les avantages accessoires concédés aux serveurs de l'Etat. Sur le plan des caisses de pension, l'écart s'accroît. A la Confédération, pour un cadre de 55 ans des classes de salaires 24 à 38 (150'000 francs et plus), la contribution de l'employeur atteint 24,3% et celle de l'employé 12,8%, soit au total 37,1%, alors que le taux légal est de 18%. Et on rappellera que le Canton de Vaud est le dernier avec Genève à conserver une caisse de pension en primauté de prestations, ce qui a nécessité plusieurs recapitalisations représentant des centaines de millions de francs.

Dans le domaine des ressources humaines, la concurrence entre Etat – ou structures administratives – et entreprises privées n'est pas simple à résoudre. Jusqu'où en effet encourager l'attractivité de l'Etat employeur, jusqu'où attendre de lui qu'il recrute des gens compétents, à même d'effectuer aux mieux leur mission dans le respect d'un appareil normatif toujours plus complexe. Revers de la médaille, jusqu'où tolérer que, avec les moyens mis à sa disposition par les contribuables, l'Etat concurrence, voire évince des acteurs privés? Non sans ironie, on voit bien que ceux-là même qui déplorent l'inefficacité de l'Etat ou la lenteur des procédures sont les mêmes qui s'offusquent de la concurrence étatique sur le marché du travail. On peut cependant espérer que le fait de mettre la tendance en lumière et d'appeler les pouvoirs publics à plus de retenue aura pour effet de modérer une évolution que tout un chacun perçoit comme nuisible.

Une frontière privé-public floue

Tout aussi nuisible est la progressive captation, par des structures para-étatiques, de marchés ou de domaines d'activité. Depuis une dizaine d'années maintenant, et sous couvert de diversification, de plus en plus d'entreprises appartenant entièrement ou partiellement au secteur public deviennent des concurrents directs des entreprises de droit privé et des entre-

prises commerciales en proposant de nouveaux services. C'est le cas lorsque des acteurs importants du domaine de l'énergie, mais aussi des communications, mettent à profit leur position monopolistique ou dominante sur le marché pour s'installer en tant que concurrents d'entreprises privées. Dans une économie libre, rien ne s'oppose à une concurrence loyale, mais les règles du jeu devraient être les mêmes pour tous. Or, dans la concurrence entre les entreprises de droit privé et les prestataires de services publics, les règles du jeu sont inégales: les entreprises publiques s'imposent grâce à leurs capitaux importants et l'accès direct aux clients que leur procure leur position de monopole.

La question là non plus n'est pas simple à résoudre, car les rachats d'entreprises privées par des prestataires de service publics répondent à la volonté de certains cédants de maximiser leurs rentrées financières. Elle pourrait cependant être tout au moins en partie résolue par une amélioration de la transparence, par la constitution de sociétés séparées et par l'interdiction des financements croisés entre activités de type privé et activités soumises à monopole.

Une tendance pernicieuse

On doit encore faire face à une tendance lourde: dès lors qu'on entre dans une zone de turbulences économiques, les appels à l'intervention étatique se

multiplient. Parmi ses multiples origines, et c'est en partie la victoire des forces étatistes, on évoquera l'idée désormais bien implantée que l'activité de l'Etat présente plus de garanties que celles du privé et que l'absence de recherche de bénéfice – on ne parle même pas de l'horrible mot qu'est devenu le profit – est la garantie d'une activité moralement irréprochable. On doit y voir le résultat non seulement d'une mauvaise compréhension de l'activité économique, mais aussi de vertus fantasmées de l'activité de l'administration. Des exemples contraires foisonnent pourtant, du chantier autoroutier dans le Haut-Valais aux errements informatiques fédéraux.

L'intervention accrue des Etats en matière financière, observée depuis la crise des *subprimes*, a certainement accentué le phénomène. Le travail intensif de la planche à billets a instillé puis conforté l'idée que l'Etat était tout puissant. Dès lors, qu'il s'agisse des conséquences de la pandémie ou de la « crise » énergétique, de plus en plus d'entreprises appellent à la régulation et aux aides d'Etat. On doit ainsi constater que, d'un Etat garant des conditions cadres et de règles du jeu communes, on en vient progressivement à attendre de lui des interventions et des soutiens accrus. On est en quelque sorte passé d'un Etat « papa » à un état « maman », on est passé du « cadre » au « care ».

Jean-Hugues Busslinger

Et l'entreprise inventa le citoyen

Lors d'un entretien du mercredi, M. Henri-Pierre Mottironi nous a présenté son livre, tiré de sa thèse en science politique, qui met en lumière un pan méconnu de l'histoire: l'importance qu'eurent les compagnies commerciales dans la réflexion des penseurs politiques des XVII^e-XVIII^e siècles – ce qui peut aussi nourrir des réflexions actuelles.

Le premier chapitre montre comment les compagnies des Indes furent perçues en leur temps comme de petits Etats, de petites républiques, qui géraient des territoires entiers. Leur fonctionnement interne s'inspirait de celui des corporations et surtout des communes médiévales. Ces compagnies étaient aussi le lieu d'expérimentations concernant les modes de scrutin, notamment autour du vote secret, qui se répandirent ensuite dans les Etats. Ces compagnies se développèrent d'abord en Hollande et en An-

gleterre, puis en France, avec quelques spécificités nationales.

Le chapitre 2 est consacré au *trust*; cette spécificité du droit anglais crée une sorte de fiducie où un individu transfère la propriété d'un bien à un tiers dans un but donné, au profit d'une tierce partie, le bénéficiaire. Ce modèle va servir d'inspiration à la pensée anti-absolutiste ou républicaine de Locke ou d'Algernon Sidney. La vision du gouvernement comme *trust* pour le bien public établit cette relation entre les constituants, le gouvernement et le peuple. Le gouvernement (et le roi) peut être remplacé s'il ne respecte pas le contrat créant ce *trust*. Les huguenots et les penseurs anglophiles des Lumières introduisirent ces idées en France. Les difficultés de traduction conduiront à la création d'un nouveau vocabulaire (comme constituant), qui se retrouvera durant la Révolution.

Le chapitre 3 s'intéresse à la société en commandite où un commanditaire apporte l'argent, tandis qu'un commandité gère l'entreprise. Il doit présenter les comptes au premier et prend les risques en cas de faillite. Un commanditaire touche de l'argent en fonction de sa part d'investissement. Cette forme de société était vantée pour lutter contre l'oisiveté de l'argent des riches. Là encore, l'analogie avec le gouvernement sera développée. Le peuple (le commanditaire) peut changer de gouvernement (de commandité) si celui-ci fait mal son travail. La

reddition des comptes devient également importante. Cette comparaison va servir de base à la défense d'un système censitaire, les individus disposant d'une propriété étant considérés comme ayant plus à perdre et donc ayant un plus grand intérêt pour la chose publique (et pouvant s'y intéresser). D'autres auteurs vont cependant critiquer cette comparaison, insistant sur l'importance de l'investissement en travail plutôt qu'en argent, ou critiquant, avec Thomas Paine, le « monopole des droits ».

Le chapitre 4 suit les propositions de réformes constitutionnelles des économistes physiocrates. Leurs projets partent d'assemblées locales qui élisent les assemblées supérieures jusqu'à la représentation auprès du roi. Les citoyens propriétaires fonciers de terres cultivées disposent d'une voix à partir d'une certaine rente. Le vote plural existe, les citoyens peuvent avoir jusqu'à trois voix en proportion de leur rente. Les propriétaires plus pauvres peuvent se réunir pour obtenir une voix commune. L'inspiration vient ici du vote en fonction des actions. Le respect de la loi est mis en avant, contre le principe de la balance des pouvoirs des penseurs anglais. Leurs réflexions débouchent ainsi sur la notion surprenante de despote légal.

Le chapitre 5 se concentre sur la pensée du révolutionnaire Emmanuel Sieyès. Son projet différencie les citoyens passifs, dont les droits devaient

être protégés, des citoyens actifs, qui prenaient part à la formation des pouvoirs publics. Appartenir à cette catégorie nécessitait de payer volontairement une certaine somme, montrant qu'on en avait les moyens et l'intérêt. Sa pensée s'inspire de l'actionnariat, qu'il applique à la « grande entreprise sociale ». Le travail représentatif est pour lui une façon de prolonger la division du travail. Voulant s'opposer aux ordres privilégiés de l'Ancien régime, tournés vers des intérêts particuliers, ainsi qu'à un système qui exercerait un contrôle sur tous les aspects de la vie sociale, il débouche sur l'idée de monarchie républicaine. Il s'oppose ce faisant à la démocratie directe ou au mandat impératif.

En plus de faire découvrir l'importance de l'inspiration de la gouvernance d'entreprise pour les réflexions sur le gouvernement et la démocratie, le livre nous plonge dans l'émergence d'une nouvelle manière de voir la politique qui se développait à l'époque. Il relie aussi cette histoire aux réflexions actuelles sur la responsabilité sociale et écologique des entreprises, ainsi qu'à la démocratie en leur sein.

Benjamin Ansermet

Référence: Henri-Pierre Mottironi, *Commerce et République en France au XVIII^e siècle. Quand l'entreprise inventa le citoyen*, Lormont: Le bord de l'eau, coll. Nouvelle Bibliothèque républicaine, 2023, 175 p.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

† Marc-Antoine Morel (1939-2024) Eloge funèbre prononcé le 20 juin en l'église de Valeyres-sous-Rances

En réaction à la tendance vaudoise de ne dire que la moitié des choses et de dissimuler ses jugements sous prétexte de politesse, Marc-Antoine Morel parlait franc. Il parlait même trop franc. Il provoquait volontiers, mais ces provocations, pour lui, n'étaient qu'une invitation à la joute verbale. Il adorait qu'on lui réponde sur le même ton.

En fait, le mieux était de l'attaquer d'emblée et de prendre l'avantage du premier assaut. Principe: ne jamais débarquer dans la cour du Château de Valeyres sans disposer d'une ou deux vannes prêtes à l'emploi.

Il y a quelques années, nous l'avons vu arriver tout poli et tout aimable. Nous en avons immédiatement conclu, à raison, qu'il était malade. Mais de l'avis de Martine, sa femme, cette maladie nous avait permis d'entre-apercevoir sa véritable nature, amicale, sociale et serviable, poétique aussi, avec les roses qu'il cultivait amoureusement. Néanmoins, nous avons retrouvé avec plaisir, au fur et à mesure de sa guérison, son sourire sarcastique et ses remarques acérées.

Dans «Raison d'être», Ramuz prône un *agrandissement de soi par ses alentours naturels*. Dans l'idée du poète, nous devons, comme l'arbre, tirer notre subsistance du lieu, pousser nos racines au même rythme que nos branches. Cette conception ramuzienne fut, durant toute sa vie, celle de Marc-Antoine.

Les alentours naturels, ce fut d'abord la communauté familiale. Les parents, Marianne, la reine mère, qui régnait sans partage sur le Château et ses dépendances, l'hôtesse durant cinquante ans du camp d'été de la Ligue vaudoise, Alphonse, l'avocat devenu vigneron, le pionnier levé avant l'aube, qui révolutionnait les pratiques viticoles, écrivait des articles politiques cinglants et tenait à Yverdon une échoppe de conseils juridiques gratuits.

Pour arriver à croître en force et en sagesse, trouver son autonomie et développer une personnalité originale dans ce cadre parental doublement dominant, il fallait vraiment que Marc-Antoine soit doté d'un tempérament fortement trempé.

Les alentours naturels, ce furent aussi ses frères et sœur, Jean-François, Florian et Véronique, qui le visitèrent et le soutinrent jusqu'à la fin.

Ce fut ensuite, et surtout, l'arrivée de Martine Engel. Leur mariage était prévu pour juste après son cours de répétition. Il demanda un congé... refusé! «Mais c'est que je me marie demain et ma fiancée vient me chercher...» Cela changeait tout et l'officier attendri accorda tout ce qu'on voulait.

Après trois semaines d'absence due au service militaire, il n'était évidemment pas question de repartir et abandonner le domaine. En guise de voyage de noces, ils passèrent donc toute une semaine à travailler dans la vigne en se tordant les pieds sous une bise glaciale. Et Marc-Antoine fanfaronnait, prétendant qu'ils étaient aussi bien que sur un grand bateau de croisière balancé par l'air du large. Que Martine soit restée annonçait que le couple résisterait à toutes les épreuves.

Marc-Antoine et Martine s'accompagnèrent durant cinquante-quatre ans. Ils furent un centre d'attention et d'affection constant pour leur famille et leurs nombreux amis.

Il se déplaçait volontiers pour visiter d'autres exploitations, apprendre à connaître d'autres cépages, d'autres méthodes. Mais les vacances à la plage n'étaient pas son affaire. Il prétendait d'ailleurs qu'en se concentrant, «on peut très bien faire une semaine de vacances en une seule journée».

Les alentours, ce furent aussi leurs trois fils, leurs belles-filles et leurs six pe-

tites-filles, un bain familial de tous les jours. L'esprit conquérant des générations précédentes se retrouvait dans ces fils, avec lesquels il remit en état le Château, des caves aux combles et au toit, un labeur gigantesque qui a rendu à la maison sa grandeur et sa beauté d'autrefois.

Les alentours naturels, c'était encore le domaine, les vignes sous l'église, la cave et les foudres. C'était le verger, avec l'immense tilleul et le séquoia. C'était le jardin potager et les noyers, les agneaux et les poules, toutes ces réalités auxquelles il voua tous ses soins tout au long de sa vie. Durant sa retraite, il s'occupait même de tailler et d'ébourgeonner une vigne en lyre qui ne lui appartenait plus, mais dont il entendait qu'elle soit bien taillée. Charge au propriétaire, pour solde de tout compte, de l'inviter une fois par année pour un bon repas avec Martine. Il était encore monté s'occuper de cette vigne la veille de son entrée à l'hôpital.

Il avait repris le domaine en 1973, mais s'en occupait depuis ses dix-huit ans, remplaçant souvent son père. Il y développa cette attitude particulière aux paysans et aux vigneron, mélange de persévérance indomptable et d'humble acceptation.

La grêle était tombée. Elle avait blanchi le sol et brisé toutes les jeunes pousses. Une catastrophe. Un immense travail perdu sans recours. Martine appréhendait sa réaction. Il lui dit simplement: «Ce n'est pas nous qui commandons.» Et à ceux qui, en d'autres occasions, parlaient d'une «belle récolte», il rétorquait: «Tant que ce n'est pas dans le pressoir, on ne peut pas dire...»

A l'armée, il travailla dans la cuisine. Les mauvaises langues prétendent que c'est la goutte qu'il versait gracieusement dans le thé du matin qui lui avait valu son galon d'appointé.

Il fut membre, puis président du Conseil général de Valeyres-sous-Rances, Municipal et Syndic. Il aurait pu être député, mais il répugnait aux manœuvres électorales. Peut-être aussi que les alentours immédiats le retenaient...

Formé à Marcelin, détenteur d'un CFC de viticulteur, il joua un rôle important dans plusieurs institutions viticoles et fut notamment vice-président de la Fédération vaudoise des vigneron.

Il avait la religion naturelle de l'homme de la terre, qui voit dans chaque être vivant la signature du Créateur. Sur cette religion tout humaine, d'aucuns diraient *païenne*, se greffaient sans effort les vérités surnaturelles de la foi chrétienne. Aux côtés de Martine, il les vivait avec régularité et simplicité.

Il contribua à la vie et à la survie de sa paroisse, recréant même avec deux amis le conseil paroissial qui avait mystérieusement disparu.

Peu avant son départ, il rédigea un petit pense-bête qui reprenait les grandes lignes de sa vie. Sa conclusion: «J'ai toujours voulu servir le mieux possible ma commune, ma paroisse, mon Canton et ma profession.»

Et il ajoutait: «J'ai servi, mais je crois avoir su me retirer pour laisser la place à plus jeune. On fatigue avec le temps et on ne sent plus quand il faut arrêter, la routine s'installe et on manque les nouveautés.»

Je vois encore Marc-Antoine, campé sur ses jambes, le haut du corps légèrement penché en arrière, les mains sur les hanches, le béret vissé sur la tête, les yeux bleus plissés par le soleil, le sourire moqueur. Il y avait en lui quelque chose d'indestructible.

C'est avec cette image que nous perpétuerons sa mémoire.

Olivier Delacréta

Le PLR et le fédéralisme

Cybersécurité

Mme de Quattro, conseillère nationale PLR, s'alarme des ravages possibles de la cybercriminalité. Elle a donc demandé au Conseil fédéral, lors de la dernière session parlementaire, de créer une «hot line» ou une plateforme de conseil au niveau de la Confédération. Il s'agit, indique-t-elle dans *24 heures*, d'élargir l'aide et l'assistance à la population, de disposer d'une instance spécialisée au service des victimes; la plupart des mesures existantes se concentrent sur l'économie, les infrastructures critiques, les universités. Tout un chacun ne serait pas assez informé et protégé.

L'auteur de ces lignes a été récemment visé par un «hammeçonnage», déjoué avant qu'il y ait atteinte à son patrimoine. Il a informé la police, en téléphonant au poste communal. L'agent qui lui a répondu, et qui se serait aussi bien occupé d'un accrochage ou d'un chien écrasé, ne l'a pas dirigé vers un spécialiste, mais lui a lui-même posé les bonnes questions et donné d'utiles conseils.

Parlant de cet épisode autour de moi, j'ai constaté que la plupart de mes interlocuteurs étaient assez bien renseignés; mes enfants, actifs dans deux entreprises différentes, ont bénéficié d'une formation complémentaire sur la cybersécurité le même mois. L'Etat de Vaud dispose d'un service de renseignement et d'assistance, avec un site internet opérationnel. Il n'y a pas besoin d'un bureau fédéral supplémentaire; mais une parlementaire fédérale, quand elle veut agir, se tourne naturellement vers l'administration centrale, alors que pour les Vaudois, le dispositif vaudois suffit.

Enseignement

M. Thierry Burkart, conseiller aux Etats d'Argovie et président du PLR suisse, visant à redéfinir les fondements et les objectifs de son parti en difficulté électorale, veut l'engager sur le thème de l'éducation. Sur sa proposition, l'assemblée des délégués du 22 juin a adopté une résolution énumérant 17 «champs d'action» destinés à renforcer l'école obligatoire. Cela va de l'abandon, total ou partiel, de «l'école inclusive» à la priorité de la première

langue (les langues étrangères n'étant au programme, sauf exception, que dès le secondaire), en passant par l'interdiction des smartphones en classe, la chasse au «wokisme», le renforcement de l'histoire suisse et du civisme, et bien d'autres mesures souhaitables.

Tout cela est fort sensé et nous applaudirions des deux mains à un tel programme du PLR vaudois. Mais l'offensive est enclenchée au niveau suisse et la Confédération n'a pas de compétence, heureusement, en matière d'école obligatoire. Il faut s'en tenir strictement à ce principe dans notre Confédération plurilingue et pluriculturelle. Même si les «17 champs d'action» sont formulés avec une certaine élasticité et ne prévoient aucune mesure législative, il n'en reste pas moins qu'ils visent à modeler d'en haut les écoles cantonales.

Interrogé par *24 heures* sur cette initiative de son coreligionnaire, M. Frédéric Borloz, patron de l'école vaudoise, ne dénonce pas le risque institutionnel d'une intrusion fédérale, mais on sent bien qu'il n'adhère pas. Sur l'«école inclusive», il rappelle que son principe

est inscrit dans la loi, tout en ajoutant que son application est problématique; sur la deuxième langue, il considère que l'apprentissage de l'allemand fait partie des compétences de base. Il se démarque volontiers du programme du président Burkart, mais sans le contester de front, avec la souplesse dialectique qui caractérise notre ministre.

Une «vision» ... sans Cantons

Constatant ces deux cas de tendance centralisatrice, on est amené à se demander ce que le PLR pense au fond de notre structure politique. On se reporte donc à des documents fondamentaux de ce parti. Dans sa «Vision», on découvre que les notions essentielles de sa doctrine sont: «Liberté, Cohésion, Innovation». En lisant les trois pages bien remplies de ce credo, on ne trouve aucune mention du fédéralisme. Le principe de subsidiarité y est évoqué, mais pour souligner le rôle de la famille et de la «société». Le mot de «Canton», avec ou sans majuscule, n'y apparaît pas une seule fois.

Jean-François Cavin

Croyance et connaissance

elon l'épistémologue Roger Pouivet (voir notre article dans *La Nation* du 31 mai), il existe une asymétrie entre croyances et connaissances, revendiquée par une grande majorité des savants d'aujourd'hui.

Si je crois qu'il reste du beurre dans le frigo, sans en être certain, je n'ai qu'à ouvrir celui-ci. Je vois la plaque sur le beurrier: désormais je *sais* qu'il y en a. Pour un savant, *Christ est ressuscité* est une *opinion* ni vraie ni fausse. *La terre tourne autour du soleil* est une connaissance, vraie, dont on peut donner des preuves. La croyance est subjective, irrationnelle, émotive, déficiente. Celui qui croit ne sait pas. Seules les connaissances scientifiques s'imposent; les croyances, religieuses notamment, doivent se terrer dans l'espace privé. La connaissance est objective, certaine, évidente; la croyance illusoire. *La connaissance, c'est du sérieux, la croyance, c'est du mielleux*. Dans un monde civilisé, la religion n'a pas sa place dans l'espace public où les conflits religieux conduisent à la guerre et au malheur. Au mieux, on s'extasiera devant les temples, cathédrales et mosquées, simples objets culturels, surtout dans les mégapoles où religions et sectes offrent une attirante diversité touristique. Seul l'islam, qui revendique une identité trop visible, fait peur.

Selon Pouivet, les sciences sociales et psychologiques délient la croyance religieuse de la rationalité et de la vérité. Il est d'avis que la thèse des deux régimes épistémologiques, celui de la croyance et celui de la connaissance, présente des faiblesses.

Dans quelque religion que ce soit, seule une personne se préoccupant de la vérité, attirée par celle-ci, est croyante. Si elle croit la proposition *p*, c'est que *p* est vraie. On ne peut croire que le vrai. C'est parce que la vérité est unique, non pas

plurielle, que les religions s'opposent. Il n'y a qu'une religion qui soit vraie.

Ceux qui croient devraient-ils renoncer à leurs croyances fondamentales et sérieuses et s'incliner devant la distinction entre croyance et connaissance? Pouivet conteste que celle-ci soit pure et nette. Les connaissances aussi sont provisoires. Elles changent, elles ont une histoire. Le progrès scientifique implique que les théories soient falsifiables, qu'elles ne se ferment pas à des expériences ou des informations qui les révéleraient fausses. La distinction croyance/connaissance est moins tranchée qu'elle ne semble. Dans une certaine mesure, les métaphysiciens adeptes de la théologie naturelle trouvent des preuves de l'existence de Dieu et déduisent les propriétés du divin (la simplicité, la toute-puissance, la bonté parfaite, l'omniscience).

Le croyant est-il un handicapé épistémologique, le jouet d'illusions psychologiques? On ne peut déclarer les croyances religieuses coupables avant de les juger. Seule importe la relation qu'entretiennent croyance et connaissance avec la vérité. On ne peut ni savoir ni connaître le faux. Je ne peux plus croire ce qui s'est révélé faux. Les croyances religieuses sont aimantées par la vérité, même si nous n'accédons pas parfaitement à celle-ci en ce monde. On ne peut pas croire en Dieu à 57%, jusqu'à plus ample informé. On croit à la proposition *Dieu existe* en tant que vraie. C'est tout ou rien. Je crois aussi que je m'appelle Jacques, y croire à moitié serait inquiétant... J'existe, un monde extérieur existe, sans restrictions ni probabilités.

Les croyances religieuses sérieuses ne sont pas des connaissances parce qu'elles ne sont pas agrémentées de raisons épistémologiques reconnues universellement. Elles

sont pourtant garanties. Nous pouvons *nous y fier* du moment qu'il n'existe pas de raisons d'en douter. Le chrétien croit que Christ est ressuscité, il ne le sait pas.

Une croyance vraie et garantie concerne des êtres rationnels par nature à moins que leur appareil cognitif ne connaisse un dysfonctionnement pathologique. Le croyant n'attend pas un progrès de la connaissance pour croire ce qu'il croit. Le manque de raisons convaincantes ne peut pas nous faire mettre en veilleuse notre foi, car croire, c'est croire vrai, d'où les désaccords radicaux entre religions. Dans le christianisme, la source des vérités est Dieu, la Vérité elle-même. Les tièdes sont vomis. Il n'y a qu'une seule vraie foi; une religion n'est pas un menu sur une carte de restaurant.

Le professeur Pouivet pense que le pluralisme et le relativisme religieux ne valent rien et que, paradoxe apparent, la religion chrétienne, seule vraie, est mieux équipée que les autres pour manifester une certaine tolérance. Tous les curés, pasteurs et rabbins libéraux, et quelques imams choisis, réunis aux laïcs dans des assemblées dédiées à la promotion du *vivre-ensemble*, désapprouvent Pouivet, qui fait



Vaud, ses taxes, ses tox'

Beaucoup de gens disent que le sommet international pour l'Ukraine qui s'est tenu au Bürgenstock n'a servi à rien. Ce n'est pas tout à fait exact. La Suisse s'est offert ainsi une méga-promotion touristique et de nombreux voyageurs du monde entier vont désormais vouloir venir voir nos beaux paysages. La seule chose qui importait, c'était qu'on voie la Suisse et qu'on l'associe à quelque chose d'exceptionnel.

LE COIN DU RONCHON

On peut se faire la même réflexion à propos de la ville de Lausanne, qui, à peu près au même moment, a été déclarée « capitale de la consommation de crack » – ce dérivé de la cocaïne qui provoque des effets violents et immédiats. Cette consécration repose sur des bases scientifiques: les mesures fédérales des eaux usées confirment que les égouts de la capitale vaudoise sont bien plus chargés en résidus de crack que ceux de Genève. Notre brave capitale s'est ainsi offert une belle promotion, qui l'aidera à attirer davantage de dealers et de toxicomanes – qui, sans cela, auraient peut-être filé au bout du lac.

Cette promotion s'inscrit dans un contexte de concurrence économique puisque la Ville de Lausanne a ouvert cette année son propre commerce de drogue, après Genève qui possède aussi le sien. Officiellement, on n'y propose pour le moment que du cannabis

tache. Il ne faut pas non plus dissimuler le fait que son exclusivisme radical suscite aussi des objections de la part de ses collègues épistémologues de haut niveau, un désaccord amical il est vrai, mais Pouivet est tenace. Le croyant, imparfait et fiable, sait qu'il peut se tromper, mais il est *fiable*, quand l'exercice de certaines vertus intellectuelles acquises grâce à l'éducation garantit le sérieux de ses croyances. Pouivet en dresse la liste: impartialité, sobriété, courage, pertinence et équilibre.

Le *fiabilisme* professé par Pouivet s'oppose à la nécessité de justifier les croyances par l'évidence et de les fonder. Le métaphysicien insiste sur ce qu'il est bon de croire, moins sur ce qu'il est juste de croire; sur ce qu'il est bon d'être et non pas sur ce qu'il est juste de faire. Le croyant ne mettra certes pas KO ses adversaires en leur opposant des arguments implacablement démonstratifs, mais il a le devoir d'expliquer ses croyances, de *défendre ses espérances avec douceur et crainte*, comme il est dit dans 1 Pierre 3,15. Il n'est pas moins à présumer innocent que l'agnostique ou l'athée. Les arguments de ces derniers sont forts, notamment l'existence du mal, mais il existe des réponses à leur rencontre.

Jacques Perrin

Ouvrages de Pouivet:

Qu'est-ce que croire? Vrin, 2006

Epistémologie des croyances religieuses, Cerf, 2013.

Adélaïde de retour à Payerne

Adélaïde de Bourgogne, fille de la reine Berthe devenue impératrice d'Occident par son second mariage, est une des figures dominantes de son siècle, le Xe, par son influence politique, sa sagesse et sa sainteté. C'est elle qui a fondé le premier prieuré de Payerne, devenu par la suite la magnifique abbatale que l'on sait.

Haendel a consacré un opéra à un épisode de sa vie, qui se passe au nord de l'Italie (mais Adélaïde reviendra ensuite dans nos terres). Le scénario tourne autour de son second mariage, après l'assassinat de son premier époux *Lothaire*. L'œuvre, intitulée *Lotario*, est

très rarement jouée. Les Payernois ont eu l'excellente idée de la proposer au public dans la Cour du Château, c'est-à-dire dans l'ancien cloître au flanc sud de l'abbatale.

C'est un événement à ne pas manquer! Les représentations ont lieu du 12 au 20 juillet à 19h.30. En cas de pluie, un soir de remplacement est prévu, avec repli à l'église paroissiale en version de concert si le mauvais temps persiste. On trouve d'autres indications sur le site internet *operaimperatrice.ch*.

J.-F. C.

La Nation: Appel aux dons

83 francs: c'est le prix que vous payez pour l'abonnement à notre journal d'opinion. Est-ce peu? Est-ce beaucoup? Quoi qu'il en soit, ce prix est calculé au plus juste pour une publication sans publicité, libre de tout groupe de pression, d'intérêt ou d'influence. *La Nation* est une publication artisanale, garantie sans intelligence artificielle, parce que nous tenons trop à la réalité pour la singer.

Chaque année, nous sollicitons nos lecteurs pour un soutien financier

supplémentaire. Celui-ci nous est particulièrement précieux pour maintenir le prix de l'abonnement étudiant, pour financer nos campagnes et opérations spéciales. Ou offrir l'abonnement à des personnes n'ayant pas les moyens de le supporter.

Quelle que soit la somme, chaque don est bienvenu, et nous vous en sommes d'ores et déjà reconnaissants. N'hésitez donc pas à faire bon usage du bulletin ci-joint.

Réd.